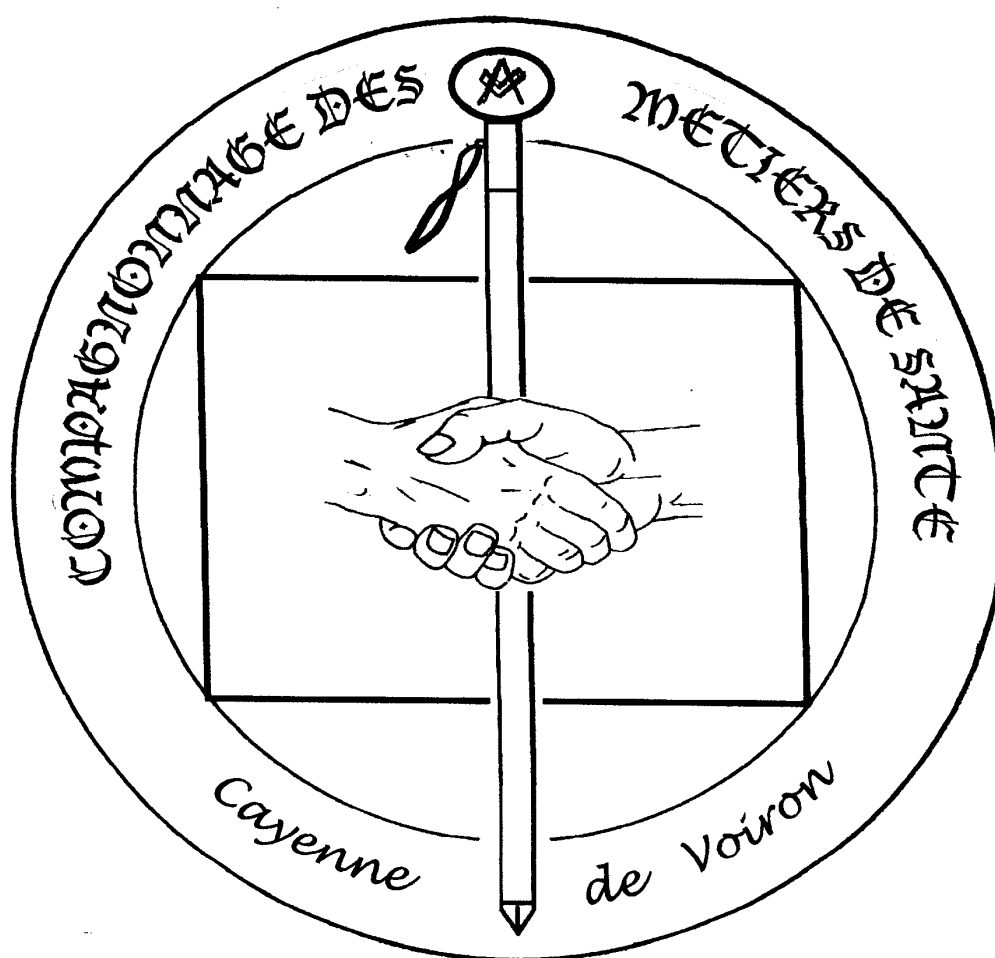


# LA REGLE DES COMPAGNONS DES MÉTIERS DE SANTÉ



Association loi 1901 enregistrée sous le N° 0381027808 à la Préfecture de l'Isère en France

Siège social  
8 Rue Branly  
38500 VOIRON

# *IL FAUT SANCTIFIER LE TRAVAIL*

## *SE SANCTIFIER DANS LE TRAVAIL*

### *ET SANCTIFIER LE MONDE PAR LE TRAVAIL*

#### UN MESSAGE DES COMPAGNONS DES MÉTIERS DE SANTÉ

1- Praticiens des métiers de santé, étudiants des métiers de santé qui êtes intéressés par ce qui touche à l'homme tant sur le plan physique que mental et Spirituel.

2- N'avez-vous jamais souhaité progresser dans votre métier ou votre étude Approfondir votre vision humaniste de l'Homme ? Participer à l'expansion des idées humanistes ? Intégrer votre activité dans une perspective plus spiritualiste ? Vous perfectionner "moralement" ? Oeuvrer à votre développement personnel ?

Ne vous êtes-vous jamais rendu compte que seuls, nous sommes très limités et qu'attendre tout de groupes ou d'associations dont le dénominateur commun n'embrasse qu'une partie de nos aspirations, conduit à peu de choses ?

#### LE COMPAGNONNAGE

3- Il existe une institution appelée Compagnonnage. C'est l'Association entre professionnels un même métier ayant toutes les aspirations que nous venons d'évoquer.

Beaucoup connaissent de non, de réputation, voire de folklore, les séculaires Compagnonnages des constructeurs ; peu savent que ce thème de constructeur va bien au-delà des seuls métiers du bâtiment. Aujourd'hui, des praticiens des métiers de santé, instruits dans les méthodes éthiques et pédagogiques du Compagnonnage séculaire, ayant renoués dans leur domaine d'activité avec l'Esprit Authentique du Compagnonnage, se sont regroupés par métiers formant ainsi :

#### LES DEVOIRS DES MÉTIERS DE SANTÉ.

4- Il ne s'agit cependant pas d'une organisation circonstancielle et moraliste destinée à satisfaire un besoin particulier de mode. Notre continuité philosophique se poursuit depuis qu'il y a eu des hommes sur terre : si profondément que se modifient les techniques, il y aura toujours un travail humain que les hommes pourront offrir à la gloire du Créateur de l'Univers. C'est pour cela que l'on pourrait dire que le Compagnonnage est de toutes les époques.

#### LES BUTS

5- les Compagnons sont des passionnés de liberté. Il y a, hélas, parmi les hommes une telle tendance au totalitarisme, à la tyrannie, au fanatisme de ses propres opinions, que les Compagnons font beaucoup d'efforts pour donner l'exemple de leur amour de la liberté personnelle de chacun.

Les Compagnons savent cependant que la liberté dépourvue de barrières, c'est-à-dire de contraintes librement acceptées, dépourvue aussi de tout but, de toute éthique, de toute responsabilité, ne serait pas autre chose que du libertinage.

C'est pourquoi, les Devoirs des Métiers de Santé se sont constitués, c'est-à-dire qu'ils se réfèrent à une Règle, sur laquelle ils s'engagent et qui permet, si elle est respectée, d'atteindre le but humaniste et spiritualiste qu'ils se sont fixé.

CE BUT PEUT ETRE EXPRIME AINSI :

6- En devenant d'abord Compagnons reçus, permettre aux professionnels de la Santé de se perfectionner sur les plans professionnels et éthique, au sein d'une fraternité, par les méthodes propres au Compagnonnage, et ainsi, participer à l'harmonisation de la Société des Hommes.

7. Cette Règle des Compagnons a pour fondement l'éthique universelle, laquelle correspond au respect des Lois naturelles et en particulier des lois fondamentales de la vie humaine. A savoir : Loi de conservation de la Vie, Loi de propagation de la vie, Loi de l'ascension de l'Esprit.

## LES COMPAGNONS

8- Qui sont les Compagnons ?

Ce sont des hommes et des femmes qui partent du principe que tout individu, quelqu'il soit, est appelé à la plénitude de l'Être, sans sortir du monde, pourvu qu'il transcende les réalités temporelles auxquelles il est mêlé : le travail professionnel, les tâches familiales et sociale avant tout.

Les Compagnons sont donc des Frères et des Soeurs de pensée et de travail qui s'associent sans aucune dépendance, mais aussi aucune supériorité. ils contractent entre eux une amitié fraternelle et mutuellement se portent aide, attention, protection.

Ils se transmettent un protocole dans leur qualité professionnelle et dans leurs valeurs. Leur force est dans leur adhésion à la REGLE, fondement de leur éthique.

PARMI LES COMPAGNONS, ON DISTINGUE TROIS CATÉGORIES :

9-

- Les Compagnons reçus : Ce sont des personnes dont l'activité professionnelle est en relation avec les problèmes de la santé, tant sur le plan physique que mental ou spirituel.

- Les Compagnons confirmés : Ce sont des Compagnons reçus, qui ont réalisé des travaux créatifs (Chef d'oeuvre), acceptés par l'Assemblée des Compagnons confirmés. Un Compagnon confirmé a la compétence pratique et confirmée et la capacité pédagogique et démonstrative.

Seuls les Compagnons confirmés peuvent accéder aux charges de la direction au sein de l'organisation.

- Les Pairs : Ils sont Compagnons confirmés ayant assumé des charges importantes. L'accession au Collège des Pairs se fait par cooptation. Le Pair est un garant des protocoles et des traditions pour les Devoirs des Métiers de Santé.

## LES ETUDIANTS

10 - Les étudiants des métiers de la santé formés par des Compagnons confirmés avec accord de l'Assemblée des autres Compagnons Confirmés, sont membres associés et provisoires du Compagnonnage (le temps de leurs études), donc sans droit de vote ou de décision. Au cours, ou à l'issue de leurs études, ils peuvent, soit devenir Compagnons reçus, soit membres des cercles d'études (1) soit cesser toute relation.

En effet, s'il faut frapper avec insistance pour que les portes s'ouvrent, elles restent grandes ouvertes pour sortir.

(1) Cercles d'études : groupement autour d'un Compagnon, de professionnels de la Santé, d'étudiants des métiers de la Santé et de toute personne s'intéressant aux problèmes de la santé, dans le but d'échanges mutuels. Le Cercle d'études Correspond à la structure associative au delà du Compagnonnage

## ETHIQUE ET MORALE

Les Devoirs des Métiers de la Santé distinguent entre l'éthique et la Morale. En effet, pour les Compagnons, ces deux notions ne sont pas interchangeables. La Morale n'est pas définitivement fondée sur la Raison. Elle apparaît du fait qu'à un moment donné de l'histoire d'un peuple, quelque chose ayant fait obstacle à l'expansion de la vie, ceux qui détenaient l'autorité ont déterminé des conduites rationnelles pour leur perpétuation. Plus tard, leurs successeurs maintiennent ces conduites, oublient les véritables fondements de ces conduites, et les imposent sans plus pouvoir fournir d'explications. En examinant de près un code moral, on doit pouvoir remonter jusqu'à la raison pour laquelle il a fallu le créer. On juge aussi une action immorale lorsqu'elle est apparemment source de plaisir mais que, d'après l'expérience, elle contient plus de douleur ou de destruction que de plaisir. Aussi, les codes moraux qui existent aujourd'hui sont souvent en partie dépassés, même si on les impose, parfois avec violence, à des millions de personnes. Ceci n'est pas une critique de la religion.

Voyez d'ailleurs comment dans l'Evangile de Jean, Jésus considérait les pharisiens moralisateurs (2) et comment ces derniers concluaient par leur code moral, qu'il ne fallait pas guérir le jour du Sabbat ! (3) En distinguant entre éthique et morale, on commence à y voir plus clair dans les fondements du Compagnonnage.

**CAR POUR NOUS, EST ÉTHIQUE, CE QUI FAVORISE LA VIE DANS SA PERPÉTUATION ET SON EXPANSION MAXIMALE DANS TOUS LES DOMAINES Y COMPRIS MENTAL ET SPIRITUEL.**

L'éthique, à partir de la compréhension des Lois de la Vie montre à l'Homme qu'il est responsable de sa perpétuation et de celle des autres, et que la conduite éthique ne veut pas simplement dire honnêteté, mais raison.

Notre Règle est éthique parce qu'elle est basée sur les lois de la Vie et sur la Raison. Cette Règle est en fait universelle. En outre, lorsqu'une personne ne respecte pas les Lois de l'éthique, elle se met dans un très mauvais état d'esprit, elle perd son autodétermination, et peut même tomber malade !

(2) Jean VIII V 44

(3) Jean V 8.9 10 16

## LA REGLE DES DEVOIRS DES MÉTIERS DE SANTÉ

"Ma vie est intègre, mes moeurs sont pures, mes mains sont nettes".

La REGLE se déploie en de multiples directions complémentaires, dont les principales sont les suivantes :

- 1- Devoirs du Compagnon envers lui-même.
- 2- Devoirs du Compagnon envers sa famille.
- 3- Devoirs du Compagnon envers l'organisation Compagnonique
- 4- Devoirs du Compagnon envers les autres Compagnons.
- 5- Devoirs du Compagnon envers les étudiants des Centres d'étude.
- 6- Devoirs du Compagnon envers les métiers et les confrères (non Compagnons).
- 7- Devoirs du Compagnon envers les patients.
- 8- Devoirs du Compagnon envers les lois et les autorités civiles.
- 9- Devoirs du Compagnon envers l'humanité.
- 10- Devoirs du Compagnon envers Dieu, Créateur et Grand Architecte de l'Univers.

## **I - DEVOIRS DU COMPAGNON ENVERS LUI-MEME**

- 1) - Le Compagnon prend soin de lui-même : propreté, hygiène, sobriété ... Il sait qu'il est le Temple de l'Esprit. Il a donc pour devoir de rendre ce temple le plus harmonieux possible afin de permettre l'épanouissement de l'Esprit. Cela passe par l'hygiène naturelle, par le respect des règles de l'éthique et donc par une grande intégrité personnelle.
- 2) - Le Compagnon a le devoir d'oeuvrer d'une manière permanente à son développement personnel pour et par son perfectionnement professionnel.
- 3) - Chacun agit à sa place dans le monde, selon ce que lui dicte sa conscience, en prenant sur soi toutes les conséquences de ses actes et de ses décisions. Pour le Compagnon, la responsabilité ne se partage pas ne se dilue pas en pourcentages ; elle est toujours totale et à 100%.
- 4) - L'intégrité personnelle consiste à avoir le courage de voir et de dire ce que l'on a observé et ce qui est vrai pour soi, sans force, mais avec certitude. Le refus de voir les choses évidentes, le fait de masquer les choses, de les édulcorer ou de les arranger, la peur de dire les choses sous de faux prétextes ... tout cela relève d'un manque d'intégrité personnelle.

## **II - DEVOIRS DU COMPAGNON ENVERS SA FAMILLE**

- 1) - La vie de famille ne doit pas être sacrifiée au profit du Compagnonnage, lequel permet au contraire d'enrichir la vie de famille.
- 2) - Le Compagnon a par conséquent le Devoir de maintenir l'harmonie dans sa famille : vie du couple, amour des enfants, respect des anciens.
- 3) - La vie ordinaire n'est pas sans valeur. Si le fait de réaliser tous les jours les mêmes choses peut sembler sans intérêt, plat et monotone, c'est que l'amour fait défaut. Lorsque l'amour est présent, chaque nouvelle journée a une autre couleur, une autre vibration une autre harmonie. Si la vie d'un Compagnon est apparemment celle qu'il menait avant de devenir Compagnon, si elle conserve son cadre familial habituel, et si elle se déroule dans les mêmes conditions professionnelles ou sociales, il n'empêche qu'elle s'enrichit de vibrations d'harmonie.
- 4) - Le Compagnon respecte les familles, et en particulier la famille des autres Compagnons qu'il respecte et chérit comme la sienne propre.

### III - DEVOIRS DU COMPAGNON ENVERS L'ORGANISATION COMPAGNONNIQUE

1) - L'éthique interdit au Compagnon d'oeuvrer au sein de son organisation Compagnonnique, comme cela se passe trop souvent dans les sociétés de favoritisme ou d'encensement mutuel.

2) - Les Devoirs des Métiers de Santé sont un lieu de recherche des "sciences traditionnelles" (4)  
C'est pourquoi chaque Compagnon confirmé, au delà de sa pratique, a le devoir d'explorer l'une des autres branches du savoir traditionnel, car la Tradition est une, et c'est notre savoir et notre pratique qui en sont éclairés et enrichis.

3) - Les Devoirs des Métiers de Santé, sont un foyer d'enseignement. C'est d'ailleurs à partir des recherches effectuées au coeur de la Tradition que Les Devoirs des Métiers de Santé sont devenus un Foyer de perfectionnement pour tous les Compagnons.

4)- Les Devoirs des Métiers de Santé sont gardiens de l'Esprit du Compagnonnage. Un gardien parmi bien d'autres, certes, et nous en avons une conscience aiguë. Mais les Compagnons des Métiers de la Santé savent aussi que les derniers nés d'une famille en sont autant que les autres, membres à part entière. De jeunes pousses font parfois revivre les vieux arbres, et dans un édifice bien construit, il n'y a pas, à côté des clés de voûte ou des socles, de pierres inutiles. C'est pourquoi, chaque Compagnon respecte les autres Compagnonnages, et oeuvre de toute ses forces au développement des Devoirs des Métiers de Santé.

(4) Connaissances approfondies qui met en harmonie l'Homme dans son milieu, entre Ciel et Terre.  
C'est pourquoi, chaque Compagnon a le devoir de participer aux séances de travail internes qui permettent à tous un échange systématique et complet sur les axes de recherche choisis par chacun. Entre Compagnons confirmés, il n'y a pas des professeurs et des élèves, plutôt une table ronde où "est élève qui veut, et Maître qui peut".

5)- Le Compagnon s'engage à respecter l'organisation des Devoirs des Métiers de la Santé et à suivre les protocoles du Collège des Pairs de la Cayenne, lui-même gardien des traditions et garant de la régularité . C'est pourquoi, son devoir est de bien connaître les postulats, les principes généraux, les principes de fonctionnement et les buts de notre Compagnonnage.

51 - Voici les postulats :

- Les Devoirs des Métiers de Santé proclament l'existence de Dieu, Créateur et Grand Architecte de l'Univers.

- Les Devoirs des Métiers de Santé, de par la Tradition du Compagnonnage, se réfèrent à l'Evangile du disciple Jean, pour trouver le chemin de Dieu, créateur et Grand Architecte de l'Univers.

Pour autant les Devoirs des Métiers de Santé ne sont pas confessionnels, c'est à dire qu'ils ne sont inféodés à aucune "Eglise" constituée. Cela signifie aussi que si ceux qui appartiennent à une Eglise peuvent être des Compagnons, ceux qui ne sont d'aucune Eglise, peuvent l'être aussi.

52 - Voici les principes généraux:

- Les Devoirs des Métiers de Santé, par respect des lois de la Vie et de l'éthique, sont ouverts aussi bien aux hommes qu'aux femmes, de toute nationalité, de toute race, pourvu que chacun ou chacune soit en accord avec nos postulats, nos principes, notre Règle et notre But.

- Les Devoirs des Métiers de Santé n'imposent aucune limite au perfectionnement professionnel et éthique des Compagnons, et c'est pour garantir à tous la liberté de recherche individuelle, qu'ils exigent de tous la tolérance.

- Les Devoirs des Métiers de Santé interdisent dans les **Chambres des Devoirs** (5) toute discussion confessionnelle ou politique .

53 - Voici les principes de fonctionnement :

- Les Devoirs des Métiers de Santé regroupent les personnes dont l'activité est en rapport avec la santé de l'Etre aux plans physique, mental et spirituel.

- Les Devoirs des Métiers de Santé , par l'intermédiaire de la cayenne sont sous la juridiction d'un Collège des Pairs afférant à la cayenne. D'autre Cayennes peuvent se regrouper sous l'autorité du collège des Pairs de la Cayenne mère en attendant d'avoir un Pair référent par cayenne. C'est au convent que les différentes Cayennes et Collèges des Pairs, peuvent adhérer à la fédération inter compagnonique.

- Trois Compagnons (dont un Compagnon confirmé) peuvent ouvrir une Chambre des Devoirs provisoire, créant ainsi un **Relais des Devoirs des Métiers de Santé** dans une ville, province ou pays, dépassant ainsi le niveau d'un simple cercle d'étude.

- Cinq Compagnons (dont trois confirmés) peuvent ouvrir une **Chambre des Devoirs**, faisant ainsi du lieu choisi, un **lieu "habité"**.

- Cinq Compagnons confirmés peuvent ouvrir une **Cayenne** (Chambre des Devoirs, Centre opératif et de formation, hostellerie etc.) faisant du lieu choisi un **Lieu de Devoir**.

(5) Une Chambre des Devoirs est un lieu professionnel où les Compagnons s'isolent pour travailler ensemble à partir d'un protocole spécifique, à leur perfectionnement professionnel et éthique.



Chaque Chambre des Devoirs ou Cayenne (ou Cercle d'études) est totalement libre de sa gestion et du choix de ses travaux.

Ces structures suivent les protocoles du Collège des Pairs de la Cayenne, lui-même gardien des traditions et garant de la régularité.

C'est pourquoi, chaque Centre compte d'abord sur ses ressources propres.

- En outre, chaque Compagnon s'engage à verser une cotisation minimale annuelle et à offrir une part de son travail à la communauté. Mais chacun doit tenir compte de ses Devoirs quant à l'avenir de sa famille et de ses enfants, s'il en a, et quant aux investissements qu'il doit réaliser pour améliorer sa formation professionnelle et disposer des outils de travail nécessaires etc.

Autrement dit, chacun examine sa propre situation et, en accord avec ce que sa conscience lui dicte, voit ce qu'il peut destiner au maintien des activités Compagnonniques.

- Enfin, les sympathisants apportent leur aide généreuse, séduits par l'aspect social des initiatives du Compagnonnage et par le bien qui en découle pour la communauté

- En France, Les Devoirs des Métiers de Santé, en tant que groupement légal, est déclaré comme association à but non lucratif. Les statuts et le règlement intérieur sont remis à tout candidat au Compagnonnage.

6)- Pour que les buts clairement définis et sur lesquels le Compagnon s'est engagé, Puissent être atteints, le Compagnon s'engage à :

- Faire passer son intérêt particulier après l'intérêt général.

- Etre digne de confiance.

- Respecter totalement ses obligations si cela passe par la connaissance claire de ces obligations et de la Règle.

- Accepter et susciter le contrôle (6) pour avoir la maîtrise de ses actions.

- Etre travailleur, compétent, et s'efforcer de le rester.

- Tout mettre en oeuvre pour le bien de la Cayenne à laquelle il est rattaché et aux Devoirs des Métiers de Santé en général, par des suggestions constructives.

7)- Le Compagnon s'engage à donner plus qu'il ne reçoit, et ceci sur tous les plans. Les Devoirs des Métiers de Santé respectent chacun dans ses choix et dans ses rythmes mais, c'est dans le Compagnonnage et par le Compagnonnage que le Compagnon est amené à s'épanouir. Le Compagnon a besoin du Compagnonnage, comme le Compagnonnage a besoin du Compagnon.

(6) Au sens anglo-saxon du terme (ex. self-control), c'est à dire capacité à démarrer, changer et arrêter ses actions à volonté.

#### IV - DEVOIRS DU COMPAGNON ENVERS LES AUTRES COMPAGNONS

- 1- L'amour fraternel est le ciment des relations, c'est pourquoi les Compagnons ont le Devoir de s'aider mutuellement.
- 2- Les Compagnons se respectent dans leur spécificité et leur différence (personnalités différentes, métiers différents ou Cayennes différentes).
- 3- Les Compagnons cherchent à vivre dans la vérité, la loyauté, la confiance mutuelle, et leurs relations entre eux doivent en porter témoignage.
- 4- les Compagnons ont pour principe : "NE FAIS PAS A AUTRUI CE QUE TU NE VOUDRAIS PAS QU'IL TE FASSE ; AU CONTRAIRE, COMPORTE-TOI ENVERS AUTRUI COMME TU VOUDRAIS QU'IL SE COMPORTE A TON ÉGARD".
- 5- Les Compagnons se réunissent pour leur propre édification éthique et progrès professionnel. C'est un engagement réciproque. Aussi, chaque Compagnon s'engage à ce perfectionnement selon des directives qui lui sont proposées, qu'il accepte et qu'il applique. Chaque Compagnon s'engage à aider un (ou plusieurs) autres Compagnons pour leur perfectionnement en contrôlant l'application des directives. Le **Prévôt** (7) supervise le bon déroulement de cette aide mutuelle.

#### V - DEVOIRS DU COMPAGNON ENVERS LES ETUDIANTS DES CENTRES D'ETUDE.

- 1- Qu'est-ce qu'un étudiant ?  
C'est quelqu'un qui apprend dans le but de se servir de ses connaissances. Le Devoir des Compagnons chargés de la formation est :
  - De fournir les meilleures données possibles, le plus complètement possible.
  - De s'assurer que ces données sont intégrées par les étudiants.
  - De s'assurer qu'ils peuvent s'en servir.
  - De les conduire à une conception élargie du travail.Pour cela, et reprenant l'image traditionnelle, le Compagnon dans cette activité pédagogique est "CIEL", et l'étudiant est "TERRE". C'est pourquoi, chacun par Devoir et par nécessité, doit conserver sa place.
- 2- L'étudiant d'aujourd'hui est le praticien de demain. Les Compagnons plus expérimentés s'engagent à aider de leur conseil les débutants, se souvenant qu'il faut un engagement, une force d'âme pour persévérer, jour après jour, quoiqu'il en coûte et quelles que soient les circonstances extérieures, pour aller jusqu'au bout de la tâche entreprise, pour surmonter les inconvénients, le manque éventuel de moyens et pour s'efforcer d'être toujours un exemple.  
Il faut aussi la **prudence** qui permet de considérer à chaque instant ce qu'il faut faire et comment il faut le faire. Le Compagnon doit rappeler au débutant qu'un diplôme n'est jamais suffisant et doit lui conseiller de s'installer si possible par étape, selon l'adage qui dit de "ne pas abandonner la proie pour l'ombre".  
Il faut aussi des vertus sociales comme la **loyauté** et la **fidélité** aux **engagements** pris, aux liens d'amitié, aux contraintes du travail, à la **Règle** et à la **norme** du Compagnonnage. Il faut encore le naturel qui exclut toute bizarrerie, tout ce qui ne serait pas en accord avec la condition de chacun. Ce naturel est une marque de la maturité humaine.

Le travail bien fait a valeur d'exemple. Le Compagnon doit y apporter toute la perfection dont il est capable au plan humain (compétence professionnelle) pour que son travail apparaisse objectivement comme une oeuvre bien faite. C'est pourquoi, le Compagnon a le devoir de continuer sa formation d'une manière constante, s'enrichissant de toute la science humaine dont il peut disposer.

(7) Compagnon Confirmé, élu par les autres Compagnons confirmés, pour diriger leurs travaux pour une période définie.

## **VI - DEVOIRS ENVERS LES MÉTIERS ET LES CONFRÈRES.**

### **1. ÊTRE COMPAGNON IMPLIQUE UNE DOUBLE ATTITUDE :**

- D'abord, qu'il réalise son travail avec le maximum de perfection.
- Ensuite, qu'à l'exercice habituel de la profession, s'ajoute un motif transcendantal.

La pratique professionnelle est un Espace-temps où se forment nécessairement toutes les vertus. CELUI QUI RÉALISE SA TACHE PROFESSIONNELLE EN TOUTE RESPONSABILITÉ, REND UN SERVICE DIRECT A LA SOCIÉTÉ .

Mais, tous les confrères ne sont pas Compagnons. Tous n'ont pas nos exigences qualitatives et humanistes. C'est pourquoi tant par notre exemple, que par nos cercles d'études ouverts à toutes les bonnes volontés, nous devons semer auprès d'eux, sans esprit d'embrigadement, le désir de nous ressembler, leur faisant ainsi découvrir que le travail bien fait est la charnière de la véritable spiritualité.

2- Les Compagnons ne forment pas un club fermé pour privilégié, leur devoir est de porter auprès de tous, et particulièrement auprès des confrères, des malades, de tous ceux qui se préoccupent des problèmes de santé, les lumières acquises en Chambre des Devoirs.

C'est pourquoi les Compagnons, où qu'ils soient, doivent s'efforcer à fonder un cercle d'étude et participer ainsi à la diffusion.

Chaque praticien se doit de faire connaître l'Esprit du Compagnonnage afin de susciter le désir chez les autres de participer à l'oeuvre.

## **VII - DEVOIRS ENVERS LES PATIENTS.**

Cela tient en quelques principes clairs qui sont les devoirs du Compagnon. :  
**RESPECT DES PERSONNES ET COMPÉTENCE** (et donc nécessité de ne pas aller au-delà).

### **1 - EN CE QUI CONCERNE LE RESPECT DES PERSONNES :**

Le patient est par définition dépendant de son thérapeute. Le respecter c'est d'abord lui accorder suffisamment d'existence pour qu'il puisse se libérer de ses souffrances physiques et morales.

a) Par voie de conséquence, le Compagnon se doit de ne pas évaluer ni dévaloriser les communications ou expériences de son patient.

b) Il doit agir avec diplomatie et bon sens lorsque son patient suit des traitements parallèles.

c) Enfin de par son intégrité personnelle, il se mettra à l'abri des tentations affectives et sexuelles en ce qui concerne les patients.

d) En outre, le Compagnon adoptera l'attitude juste en ce qui concerne l'aspect financier du traitement. L'argent est le moyen par lequel le patient se rend quitte par rapport à son thérapeute. Le soigner gratuitement n'est pas forcément lui rendre service. Le coût de la consultation doit être conforme à sa valeur. Cependant, le Compagnon applique dans ce domaine son Esprit humanitaire et sait parfois et à bon escient, trouver un "arrangement" (échange de services) ou accorder des facilités à un patient momentanément en difficulté.

De cette attitude naîtra son rayonnement sur le plan social.

### **2. EN CE QUI CONCERNE LA COMPÉTENCE :**

Le Compagnonnage distingue très nettement entre le diplôme qui signifie que l'on a su quelque chose à un moment donné et la "Licence" qui est une autorisation d'exercer selon les critères de qualité et de compétences qui sont les vôtres. Cette autorisation n'a bien sûr rien à voir avec les critères de légalité

administrative tels qu'ils existent dans certains pays (en France notamment). Nous retrouvons dans notre démarche le processus appliqué pour les pilotes d'avion. Un brevet de pilote ne donne pas l'autorisation de piloter. Il faut en plus une licence laquelle n'est jamais définitive (les pilotes passent divers contrôles ; en outre, si un pilote reste trop longtemps sans piloter, il devient obligatoire pour lui de repasser un examen). Ce qui est vrai pour piloter un avion doit être encore plus vrai pour les soins de santé. Si ce critère était appliqué systématiquement, la qualité des soins serait sûrement meilleure.

### **VIII - DEVOIRS ENVERS LES LOIS ET LES AUTORITÉS CIVILES.**

Les Compagnons en tant que citoyens sont libres de leurs opinions politiques et respectent les lois en vigueur tant qu'elles ne s'opposent pas aux lois de la vie. De ce fait, de par son éthique spiritualiste, le Compagnon ne saurait donner son soutien à un gouvernement qui édicterait ou avaliserait des lois dont le but serait de contraindre les individus par l'oppression et la tyrannie, à se soumettre au seul profit de groupes aux intérêts particuliers.

Entre Compagnons existe un respect mutuel. C'est pourquoi dans leur assemblées, les discussions politiques et partisans sont proscrites.

### **IX -.DEVOIRS ENVERS L'HUMANITE**

Les Compagnons veulent être des phares pour éclairer les autres hommes, tant sur le plan spirituel que professionnel. Cela passe par l'exemplarité, à chaque instant, et auprès de tous. Le Compagnon lutte contre l'ignorance par l'apostolat de l'exemple ce qui doit suggérer aux autres des horizons insoupçonnés de générosité et de perfectionnement. Les autres jugent le Compagnonnage à partir de l'image qu'en donnent les Compagnons. C'est pourquoi, les Compagnons respectent l'environnement et ne commettent aucun tort à quiconque. Le Compagnon n'est pas un juge. Il n'a pas à juger les autres et doit être le meilleur ami de tout homme de bonne volonté.

### **X - DEVOIRS ENVERS DIEU, CREATEUR ARCHITECTE DE L'UNIVERS.**

1- Les Compagnons croient en Dieu, créateur et grand architecte de l'Univers. Ils sont donc croyants, sans aucune obligation confessionnelle, chacun restant ainsi libre de son choix.

2- Cependant, les Compagnons sont gens de Foi. Mais dans l'optique du Compagnonnage, il ne suffit pas de croire en l'existence de Dieu pour avoir la Foi. La Foi se manifeste par les oeuvres de chacun et se renforce par l'étude et la prière. Les oeuvres se traduisent tant dans la vie personnelle, familiale et sociale que professionnelle, Ces oeuvres répondent à une connaissance exacte de ce qui est correct et incorrect, bon et mauvais, bien et mal. Les Devoirs sont l'application de cette connaissance, laquelle est contenue dans les textes sacrés et en particulier dans l'Evangile du disciple JEAN, auquel par Tradition, le Compagnon se réfère et qu'il scrute régulièrement et selon ses besoins.

C'est pourquoi nous l'appelons :

**LA LUMIERE DU COMPAGNONNAGE.**

La REGLE du Compagnonnage exige cependant de respecter les croyances religieuses d'autrui, et c'est pourquoi dans les assemblées de Compagnons, les discussions "confessionnelles" sont proscrites.

3- Ceux qui penseraient que la vie spirituelle du Compagnon s'édifie en tournant le dos au travail, ne comprendraient pas : le travail est en effet un moyen spécifique de progression spirituelle. Pour le Compagnon, la vie intérieure prend sa source et son élan dans cette vie extérieure du travail de chacun. Le travail ne cause aucune interruption dans la vie spirituelle, de même que le battement du coeur n'interrompt pas l'attention que nous portons à nos activités, de quelque type qu'elles soient.

## **ETHIQUE et REPARATION**

1. Si un Compagnon ou une Compagnonne pense qu'un autre Compagnon ou une autre Compagnonne a manqué à l'une des Règles de l'Ethique, le Compagnon ou la Compagnonne qui pense cela doit d'abord s'en entretenir directement avec celui ou celle qui lui semble être coupable, compte tenu de la Règle sur l'intégrité personnelle. Si cela n'était pas suffisant, l'éthique recommande de faire appel à la médiation d'un autre Compagnon ou d'une autre Compagnonne, voire du prévôt.

En cas de conflit réel l'Assemblée des Compagnons confirmés est seule habilitée à prendre une décision.

2. Souvenons-nous qu'un Compagnon ou une Compagnonne peut avoir manqué à une règle de l'Ethique consciemment, mais aussi inconsciemment, volontairement, mais aussi involontairement. Compte tenu de notre Règle qui nous apprend que nous sommes toujours responsables à 100 % de toutes nos actions.

Voici ce qui est exigé après tout manquement à l'Ethique :

- a) D'abord reconnaître rationnellement son manquement à l'Ethique
- b) Ensuite regretter sincèrement son manquement à l'Ethique
- c) Enfin réparer, sachant que cette réparation doit être réelle et acceptée par celui, celle, ceux ou celles qui pourraient avoir été les victimes du manquement à l'éthique.

La question que doit se poser un Compagnon ou une Compagnonne coupable est " Que pourrais-je faire pour réparer ? "

3. Une fois la faute réparée, le problème ne doit plus être évoqué, car cela non plus ne serait pas éthique.

## **C O N C L U S I O N**

Les Compagnons ont une Règle pour guider leur vie.

Cette Règle est en conformité avec l'Evangile du disciple JEAN.

Les Compagnons s'engagent à suivre cette Règle.

Ils s'y engagent librement et totalement.

Que l'opprobre des Compagnons et des Compagnonnes soit sur le parjure !

\* \* \* \*  
\* \* \*  
\* \*  
\*